



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 86193

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation financière des espaces santé-jeunes, et plus particulièrement celui de Tours. Dédié à l'accueil des jeunes de 11 à 25 ans, les espaces santé-jeunes sont des lieux de proximité, anonyme et gratuit dont la principale mission est la prévention de la santé des jeunes par l'accueil, l'accompagnement, l'écoute et l'orientation. Ouvert en 1999, l'association tourangelle adapte en permanence son action aux évolutions des besoins de santé des jeunes et aux spécificités locales. Elle a pour objectif de prévenir et de réduire les difficultés que rencontrent les jeunes dans leur parcours pour l'insertion professionnelle. Depuis 2005, cet espace est aussi un point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) donc inscrit dans le plan de cohésion sociale, ce qui permet de mener une large palette d'actions autour de la toxicomanie, des violences, de l'estime de soi, de la sexualité.... Malgré une fréquentation en constante augmentation, des incertitudes persistent sur son financement et des baisses des subventions de l'État mettent en péril son avenir. Le 26 mai dernier, le réseau national des espaces santé-jeunes écrivait au Président de la République afin de pouvoir obtenir le versement des enveloppes budgétaires complètes. Quelques semaines après cet appel, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure le budget national dédié à ces actions a-t-il été mobilisé afin qu'aucune structure ne ferme et que les jeunes puissent toujours y être accueillis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86193

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8694

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)